



MHM Corporate

MHM CORPORATE : Informations complémentaires à ses actionnaires et aux marchés

Paris, France – 12 février 2026, 8h00 – MHM CORPORATE (« **MHM** ») apporte des informations complémentaires à ses actionnaires et aux marchés à la suite de son assemblée générale du 2 février 2026, de son changement de direction et en vue du déploiement de sa stratégie de restructuration.

Activités passées

Depuis 2022, MHM se concentrat sur le secteur hôtelier via sa filiale MY Concierge et le développement d'une application permettant de connecter efficacement hôtels et clients. Ces activités ont cessé en décembre 2024.

En 2025, MHM a annoncé se préparer à une fusion avec la société Courbet Héritage, coté sur Euronext Access Paris. Le 30 septembre 2025, MHM a annoncé l'arrêt de ces discussions. A date, MHM n'a donc plus d'activité.

Recherche d'une nouvelle activité pour MHM

Dans un précédent communiqué de presse en date du 4 février 2026, MHM a indiqué envisager de nouvelles activités. Le processus de redéploiement en est toutefois encore à une phase très précoce. Les secteurs mentionnés sont liés à la nature des activités passées de MHM (immobilier), au partenaire de référence, Tonner Drones (secteur des drones) et aux crypto-monnaies.

Il est rappelé que les actionnaires ont approuvé, lors de l'assemblée générale du 2 février 2026, l'élargissement de l'objet social de la société afin de permettre davantage de flexibilité pour le développement de nouvelles activités.

Nécessité d'assainir les finances de MHM

La nouvelle direction estime que le développement de nouvelles activités et la recherche de nouveaux partenaires ne pourront réussir qu'à condition que MHM réponde aux critères suivants :



- bilan assaini, avec des dettes remboursées ou converties en actions.
- situation de trésorerie solide permettant de couvrir le besoin en fonds de roulement des 12 à 24 prochains mois tout en finançant des investissements.
- table de capitalisation lisible, avec des actionnaires de référence.

La réalisation de ces objectifs constitue la priorité absolue de la nouvelle direction de MHM.

M. Rudie Reedijk, directeur général suite à la réunion du conseil d'administration du 2 février 2026, possède une vaste expérience dans le commerce international et a mené à bien nombre de négociations au cours de sa carrière.

M. Diede Van Den Ouden, président du conseil suite à sa réunion du 2 février 2026, a mené avec succès des restructurations au sein des sociétés Lavide Holding NV (Euronext Amsterdam) et Tonner Drones SA (Euronext Growth Paris). Tonner Drones, devenu partenaire de référence de MHM, a assuré la société de son soutien dans son processus de restructuration et de refinancement, ainsi que dans la recherche de nouvelles activités.

Principales dettes de MHM (information non auditée) :

A date, les principaux créanciers de MHM sont les suivants :

- Tonner Drones SA (1 250 000 €) ;
- M. Diede van den Ouden (780 000 € + 720 000 € sous forme d'obligations remboursables en actions dont les principales caractéristiques sont énumérées ci-dessous) ;
- Ott Heritage (740 000 €)
- Autres dettes fournisseurs (600 000 €)

La direction de MHM se fixe comme objectif de désendetter entièrement la société. La plupart des créanciers de la société ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour la conversion de leurs dettes en actions MHM. La stratégie précise de désendettement est en cours d'étude.

Compte tenu du niveau élevé d'endettement de MHM et de la perte de son activité, les actionnaires et investisseurs sont invités à faire preuve de prudence. Le redressement de MHM dépendra de l'intérêt des investisseurs pour la nouvelle stratégie, ainsi que de la capacité de la société à réussir son refinancement.

Principales caractéristiques des obligations remboursables en actions détenues par M. Diede van den Ouden

Nature des obligations émises : obligations remboursables en actions

Nombre d'obligations émises : 720 310

Prix de souscription d'une obligation : 1 €

Intérêts : 0%

Remboursement uniquement en actions

Ratio de conversion d'une obligation : 1 action pour 1 obligation

Date d'émission des obligations : 8 octobre 2025

Date d'échéance des obligations : 8 octobre 2028

Cas de remboursement anticipés : ouverture d'une procédure d'alerte, d'une procédure de règlement amiable, d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, dissolution anticipée non provoquée par une fusion ou une scission.

Ces obligations sont soumises aux conditions habituelles et légales d'ajustement de leur ratio de conversion en cas de survenance de certaines opérations sur le capital. Le cas échéant, la survenance d'un ajustement et son impact sur le ratio seront communiqués en même temps que l'annonce de l'opération donnant droit à cet ajustement.

Incidence en cas de conversion de l'intégralité des obligations en actions MHM :

	Participation de l'actionnaire	Quote-part capitaux propres au 30 juin 2025
Avant conversion des 720 310 obligations	1 %	- 0,91 €



MHM Corporate

Après conversion des 720 310 obligations	0,83 %	-0,67 €
--	--------	---------

Table de capitalisation à date et à la connaissance de la société

Base non-diluée :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital et des droits de vote
FIPP	343 269	9,5%
M. Paul Avot	245 509	6,9%
Autres	3 009 802	83,6%
TOTAL	3 601 580	100%

Base diluée :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital et des droits de vote
M. Diede van den Ouden	720 310	16,7%
FIPP	343 269	7,9%
M. Paul Avot	245 509	5,7%
Autres	3 009 802	69,7%
TOTAL	4 321 890	100%

MHM n'a connaissance d'aucune action de concert au sein de son actionnariat.

Etude de l'opportunité d'un transfert de la cotation des titres de MHM sur Euronext Growth Paris

La nouvelle direction de MHM étudie actuellement la possibilité de transférer la cotation des titres de MHM sur Euronext Growth Paris. Ce marché pourrait en effet s'avérer plus adapté compte tenu de la taille actuelle de la société.

Si la décision est prise de soumettre une demande en ce sens auprès d'Euronext, MHM en informera le marché et s'attachera à détailler précisément l'incidence de ce transfert sur les droits des actionnaires, notamment d'information.



À ce stade, toutefois, aucune décision n'a encore été prise. La cotation sur le marché réglementé Euronext Paris constitue un atout attrayant pour la société et ses partenaires.

Bonne gouvernance

En tant que société cotée sur le marché réglementé Euronext Paris, MHM se conforme aux recommandations du code Middlenext. La nouvelle direction organisera la société de manière à respecter ces recommandations.

Calendrier investisseurs

Publication des comptes 2025	Début mars 2026
Publication du rapport financier annuel 2025	30 avril 2026
Assemblée générale d'approbation des comptes 2025	Juin 2026
Publication des comptes semestriels 2026	Octobre 2026
Publication du rapport financier semestriel 2026	31 octobre 2026

Prochaine publication

Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

A propos de MHM CORPORATE

MHM CORPORATE est cotée sur le marché réglementé d'Euronext - compartiment C

ISIN : FR001400IE67 – MHM – Bloomberg : MHM:FP

MHM CORPORATE est éligible au PEA-PME.

Pour plus d'informations, merci de consulter le site myhotelmatch.com (section Investisseurs).

Contact MHM Corporate

contact@mhm-corporate.com

Attention



Cela ne constitue ni n'inclut aucune confirmation ou engagement de la part de MHM Corporate (ou de toute autre personne) concernant la valeur actuelle ou future des activités de MHM Corporate, de ses titres, de ses filiales ou de tout autre actif de MHM Corporate.

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les convictions et les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ces déclarations prospectives peuvent inclure des projections et des estimations ainsi que leurs hypothèses sous-jacentes, des déclarations concernant des plans, des objectifs, des intentions et/ou des attentes concernant les résultats financiers, les événements, les opérations et les services futurs, ainsi que le développement de produits, ainsi que des déclarations concernant les performances ou les événements. Ces déclarations sont généralement identifiées par les termes « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « peut », « devrait » ou la forme négative de ces termes et d'autres expressions similaires. Ces déclarations ne constituent pas des garanties de performances futures et sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses inhérents concernant MHM Corporate et ses filiales et investissements, les tendances de leurs activités, les dépenses d'investissement et acquisitions futures, les développements liés aux passifs éventuels, les changements dans la conjoncture économique mondiale ou les principaux marchés de MHM Corporate, les conditions concurrentielles du marché et les facteurs réglementaires. La réalisation de ces événements est incertaine ; leur issue pourrait s'avérer différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter de manière significative les résultats attendus. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux anticipés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Toutes les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont faites à la date du présent communiqué. Sauf si la loi applicable l'exige, MHM Corporate n'assume aucune obligation de réviser ou de mettre à jour les déclarations prospectives, en tenant compte de nouvelles informations ou d'événements futurs.